



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 AVRIL 2019**

\_\_\_\_\_  
GREFFIER

\_\_\_\_\_  
MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **vingt-neuvième** jour du mois d'**AVRIL** de l'an **DEUX MILLE DIX-NEUF**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Deborah Bishop, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Joshua Richer et Guy Ouellet.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que M Line Provencher.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SEANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil sont présents.

**2.0**

**2019-04-8899**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**2019-04-8900**

**ASSURANCES COLLECTIVES - RENOUVELLEMENT (3.0)**

**CONSIDERANT QUE** la Ville de Stanstead détient un contrat d'assurances collectives des employés avec La Capitale et que le renouvellement est dû pour le 1er mai 2019 ;

**CONSIDERANT QU'**un rapport étudiant la question dudit renouvellement a été préparé pour la Ville par M. Jocelyn Guimond, conseiller en sécurité financière, lequel recommande la prime révisée au taux garanti de 12 mois représentant une augmentation de 2,9 % sur la prime actuelle ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil renouvelle son contrat d'assurances collectives de la municipalité avec la compagnie La Capitale pour une prime révisée sur taux garanti de 12 mois représentant une augmentation de 2,9 % sur la prime actuelle ;

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires relatifs au renouvellement du contrat d'assurances collectives de la municipalité aux conditions décrites ci-haut. La dépense est appropriée à même les postes budgétaires concernés.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 AVRIL 2019**

\_\_\_\_\_  
GREFFIER

\_\_\_\_\_  
MAIRE

**4.0**  
**2019-04-8901**

**REER COLLECTIF DE L'EMPLOYEUR – CHOIX DU COTISANT (4.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a adopté une résolution en 1996 (96-12-1294) signifiant que la cotisation au REER collectif se fera auprès de la firme INOVEL (maintenant Placements Mackenzie) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite résolution indiquait qu'il était possible pour les employés de choisir une autre firme, après approbation du conseil ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil approuve que les employés puissent choisir entre Placements Mackenzie et le REER collectif de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) autant pour leur contribution que celle de l'employeur ;

**QUE** cette résolution ne vient aucunement modifier les taux de cotisation prévus au *manuel de l'employé* ;

**QUE** le conseil mandate et autorise la directrice des finances à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires.

**ADOPTÉE**

**5.0**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-02 : « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD » (5.0)**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Paul Stuart que lors d'une prochaine séance de ce conseil prévue le lundi 6 mai 2019, un règlement no 2019-02 intitulé « Règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal de la ville de Stanstead » remplaçant le Règlement 2009-121 « Règlement concernant les séances du conseil municipal et des heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville » sera adopté.

**PRESENTATION ET DEPOT** du projet de règlement joint en Annexe sont faits par le conseiller Paul Stuart conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement a comme objectif de régler la conduite des débats du conseil municipal et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances.

**6.0**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-03 : « RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS » (6.0)**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Guy Ouellet que lors d'une prochaine séance de ce conseil prévue le lundi 6 mai 2019, un règlement no 2019-03 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS » sera adopté.

**PRESENTATION ET DEPOT** du projet de règlement joint en Annexe sont faits par le conseiller Guy Ouellet conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement a comme objectif de régir les modalités de publication des avis publics.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 AVRIL 2019**

\_\_\_\_\_  
GREFFIER

\_\_\_\_\_  
MAIRE

7.0  
2019-04-8902

**FORMATION « PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATIONS EN EAU POTABLE »  
AUTORISATION À S'INSCRIRE (7.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** le contremaître de voirie est le seul employé des travaux publics à avoir ses cartes de compétence en aqueduc ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été déterminé qu'il serait important qu'un autre employé des travaux publics obtienne ses cartes de compétence ;

**CONSIDÉRANT QUE** Wade Morse a démontré de l'intérêt ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil approuve que Wade Morse entreprenne le « Programme de qualification des opérateurs en eau potable ;

**QUE** le conseil municipal autorise la dépense de 115 \$ aux fins d'inscription ;

**QUE** le montant soit pris à même le budget de formation des employés de voirie.

**ADOPTÉE**

8.0  
2019-04-8903

**CHANGEMENT DE TITRE DE LA TRÉSORIÈRE : DIRECTRICE DES FINANCES (8.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Line Provencher agit à titre de trésorière au sein de la Ville de Stanstead ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté une résolution à la séance ordinaire du 1er avril 2019 lui octroyant le statut d'employée-cadre ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait approprié de modifier son titre pour celui de Directrice des finances ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nomination ne vient en aucun cas apporter des changements à l'entente contractuelle ;

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**QUE** le conseil municipal approuve le changement de titre de Mme Line Provencher ;

**QUE** Mme Line Provencher maintienne la fonction de trésorière au sens de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉE**

9.0  
2019-04-8904

**ADHÉSION DE LA DIRECTRICE DES FINANCES À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS  
MUNICIPAUX DU QUÉBEC (9.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Joshua Richer*



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 AVRIL 2019**

\_\_\_\_\_  
GREFFIER

\_\_\_\_\_  
MAIRE

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Mme Line Provencher adhère à l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 865 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

10.0  
2019-04-8905

**FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (10.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE M Jean-Charles Bellemare s'inscrive aux 4 cours offerts par l'Association des directeurs municipaux du Québec qu'il lui reste à compléter afin d'obtenir le titre de Directeur municipal agréé, tel qu'inscrit à son contrat de travail ;

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 1 516 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

11.0  
2019-04-8906

**FORMATION DE LA DIRECTRICE DES FINANCES (11.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Mme Line Provencher s'inscrive à 2 cours offerts par l'Association des directeurs municipaux du Québec afin d'obtenir le titre de Directrice municipale agréée ;

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 379 \$ plus taxes, à être déduit du budget prévu à cet effet.

**ADOPTÉE**

12.0  
2019-04-8907

**ACHAT DE PUBLICITÉ AU SHERBROOKE RECORD POUR L'ÉDITION SPÉCIALE « KEEPING THE COMMUNITY SAFE » (12.0)**

CONSIDÉRANT QUE le Sherbrooke Record propose annuellement une édition spéciale mettant en lumière le travail des pompiers/pompières des différentes municipalités du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a acheté une publicité en 2018 au coût de 209 \$ pour souligner le travail de ses pompiers/pompières ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead renouvelle son achat de publicité pour 2019 au coût de 209 \$ pour souligner le travail de ses pompiers / pompières dans The Sherbrooke Record ;

QUE le montant soit imputé au budget de l'administration.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 AVRIL 2019**

\_\_\_\_\_  
GREFFIER

\_\_\_\_\_  
MAIRE

13.0

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (13.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

Aucune question n'est posée.

14.0

2019-04-8908

**LEVÉE DE LA SÉANCE (14.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h28.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

\_\_\_\_\_  
**Philippe Dutil,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier